

## Demande de Renouvellement

Saison 2023 - 2024

Code GT

Renouvellement impératif avant le 30 septembre 2023

DA Aff.

### Article 1<sup>er</sup> (Règlement Intérieur du Club)

La demande de renouvellement est formulée au moyen des documents mis à la disposition des requérants par la Société (cf. stsv.fr).

**Seuls les dossiers complets sont pris en compte.** Toute demande de renouvellement est soumise hebdomadairement à la Commission de Renouvellement des Licences (RI sur stsv.fr).

En cas d'acceptation, le membre est notifié par mail de son autorisation à valider sa licence sur EDEN pour la saison.

En cas de rejet, la commission n'est pas tenue d'exposer les motifs de sa décision. Cette dernière est sans appel et notifiée par courrier simple au demandeur. Tous les documents fournis par le demandeur lui sont restitués.

Nom (En capitales) :	Prénom(s) :
Date de Naissance :	CP & Lieu de Naissance :
Adresse actuelle :	
Commune :	Code postal :
Nationalité : F	Profession :
Téléphone(s) (si n° en liste <b>rouge</b> , le préciser) :	Courriel (en lettres capitales) :
Fixe :	
Portable :	

Déjà titulaire d'une autorisation(s) de détention d'arme(s) : Oui  Non

Calibres détenus 22 LR 9 mm 38 45ACP 222 223 357 Autre :

Adhérent et/ou licencié d'une autre(s) société(s) de tir : Oui  Non

Si oui, indiquer ci-dessous les **nom** et **adresse** de la (des) Société(s) de Tir :

Compte tenu de la présence de photos et de vidéos sur le site internet, donnez-vous votre accord à la STSV pour la diffusion du droit à l'image : Oui  Non

<b>Pièces à fournir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 photocopie du certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif (<u>même si inséré sur EDEN</u>)</li><li>- Règlement (<u>chèque à l'ordre de la STSV</u> – cf. grille tarifaire sur stsv.fr)</li><li>- Autorisation parentale signée des <b>2</b> parents (<i>Mineurs</i>)</li></ul>
-------------------------	---

*Nota : Le club ne pratique pas le prorata temporis en cas de fermeture pour raison sanitaire, d'état ou autre.*

**Le demandeur** s'engage à respecter les statuts, règlements et valeurs de la FFTir et de la STSV,  
et a pris connaissance du **Règlement Intérieur** du club.

Le tir est un loisir/sport qui nécessite une assiduité dans sa pratique pour la sécurité de tous.

Les possesseurs de détentions sont, pour des raisons de sécurité lors de l'utilisation de leurs armes, et d'assiduité, tenus d'effectuer au moins 7 séances cette saison. Si non-respect de ce minima (*hors impératif majeur*), le renouvellement de leur licence se fera au tarif 1<sup>ère</sup> adhésion.

Renouvellement :  Solo  Couple  Famille - Code grille tarifaire :

Si couple ou famille, demande(s) affiliée(s)  (ex. : 1, 2, 3, 4...)

Date & signature (obligatoires):  
Lu & approuvé